

A diverses reprises le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande a fait des démarches pour que ce projet fût examiné. Dans une lettre du 28 mars, il me fait savoir que le retard amène des protestations de la part des armateurs et des pêcheurs. Voici cette lettre.

(Lecture de la lettre.)

Mais le projet du budget du gouvernement précédent ne constitue pas une réponse à notre demande. Avec plus de diligence, M. le Sous-Secrétaire d'Etat aurait pu parer aux difficultés qu'il signale. Des dépenses ont été engagées sans crédit, ce qui a amené certaines irrégularités sur lesquelles je ne veux pas m'étendre.

Si le Ministre des Finances nous avait répondu plus tôt, et fait connaître les vues du Gouvernement, peut-être aurions-nous pu statuer.

Je me propose de rappeler purement et simplement à M. le Sous-Secrétaire d'Etat les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Il me paraît impossible de faire venir à l'ordre du jour du Sénat une affaire qui n'est pas encore suffisamment élucidée. (Adhésion.)

- - - - -

II - ADOPTION d'UN RAPPORT SUR UN PROJET PORTANT OUV-
VERTURE DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1919 au TITRE
DU BUDGET ORDINAIRE DES SERVICES CIVILS.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL. - donne lecture de ce rapport.

M. LEBRUN, - demande s'il y aura des annulations.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Oui, mais on les connaîtra plus tard.

Tous les crédits supplémentaires qui viendront après ce premier cahier seront compensés par des annulations qui arrivent en fin d'exercice. On ne recherche

les annulations que le plus tardivement possible, pour empêcher certaines dépenses. Actuellement on ne peut plus engager des crédits nouveaux sur l'exercice 1919.

M. BERTHELOT, - demande si les crédits pour les transports militaires sont une conséquence de la revision du Traité Cotellet.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - Oui.

M. CHASTENET, - demande si les transports de troupes américaines ont été soldés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Les augmentations de prix ont été appliquées également au transport des troupes étrangères.

(M. le Rapporteur général est autorisé à déposer son rapport sur le bureau du Sénat.)

- - - - -

III - VOTE DE DEUX DOUZIEMES PROVISOIRES.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - continue l'exposé qu'il a fait dans la précédente séance sur le projet relatif à trois douzièmes provisoires.

M. DE SELVES, - rappelle que le Président du Conseil s'est engagé, devant la Commission, à introduire, dans les crédits, une compression réelle des dépenses. La chose a-t-elle été faite ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Non; les gaspillages continuent. Ainsi, j'ai appris qu'au cours d'une inspection faite, il y a quelque temps, dans le XV^e corps d'armée, un général a découvert des monceaux de crin végétal qui représentent 670 millions. Je lui ai demandé s'il avait fait un rapport sur une telle négligence. Sur sa réponse affirmative, j'ai exprimé l'idée que ce

rapport irait sûrement jusqu'au ministre. Il me dit alors : " Comme j'ai un grade élevé, mon rapport ne s'arrêtera peut-être pas au secrétaire d'état-major; il ira jusqu'au capitaine du bureau, mais pas plus loin, soyez tranquille."

M. CLEMENTEL,

- dit qu'il existe à Bordeaux 22.000 automobiles américaines neuves, achetées en dollars, qui représentent 400 millions de notre monnaie, et qui se détériorent.

M. DEBIERRE,

- ajoute qu'à Bordeaux également de grandes quantités de cuirs verts se décomposent.

M. DUBOST,

- déclare que jusqu'à présent il a été impossible de remonter jusqu'à la source des abus qui se produisent. La Commission ne pourrait-elle pas nommer un délégué qui se rendrait sur place pour faire une enquête?

(M. CHERON est désigné pour aller faire une enquête sur les stocks de crin végétal de Marseille, de cuirs verts et d'automobiles de Bordeaux.)

M. LE PRESIDENT.

- M. le Rapporteur général nous propose de réduire les crédits à deux douzièmes.

M. RIBOT,

- appuie la proposition, car on ne peut rester trois mois dans la situation actuelle avec des changes qui peuvent amener un cataclysme peut-être demain. Le gouvernement ne l'acceptera probablement pas; mais il faut se montrer ferme.

M. LE PRESIDENT.

- Mon devoir est de signaler à la Commission l'importance de la décision qu'elle va prendre. Le Gouvernement posera la question de confiance.

M. CHERON,

- déclare que la situation faite à la Commission,

depuis la guerre, devient intolérable, car il lui est impossible de faire des vérifications sérieuses. Il faut que cela prenne fin.

M. TOURON,

- dit que si l'on accorde deux mois pour préparer le budget de 1920, la Chambre, ne pouvant pas siéger pendant les vacances de Pâques et pendant la session des Conseils Généraux, ne votera ce budget que dans les derniers jours de Mai. Dans ces conditions, la Commission sera prise dans ses propres filets. N'y aurait-il pas une autre manière de protester ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Nous devons protester non-seulement contre la Façon dont on nous traite, mais aussi contre les dilapidations qui continuent. L'or de la France s'écoule de tous les cotés.

M. RAPHAEL GEORGES LEVY, - demande si le vote de deux douzièmes n'amènera pas un conflit avec la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .

- S'il est une prérogative reconnue au Sénat, c'est le droit de diminuer un crédit. Retrancher un douzième rentre donc normalement dans sa fonction. Ceux qui, à la Chambre, s'occupent de Finances, seront tout disposés à accepter une pareille proposition.

M. PERCHOT,

- déclare qu'il votera deux douzièmes pour donner un avertissement significatif au Gouvernement.

M. BERARD,

- votera de même parce que le Ministre des Finances a dit devant la Commission qu'il n'envisageait pas l'hypothèse de nouveaux douzièmes provisoires.

M. BRARD,

- demande si, la question de confiance étant posée, les membres de la Commission seront solidaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Nous ne devons pas, en tous cas, nous laisser entraîner sur le terrain politique, mais rester en face des nécessités financières. Les membres de la Commission ne peuvent pas être enchaînés en ce qui concerne leur vote, cependant il sera bon qu'ils ne nous abandonnent pas.

M. CLEMENTEL, - demande que l'on procède au vote par appel nominal, afin que chacun prenne ses responsabilités.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Jamais nous ne l'avons fait.
(Deux douzièmes provisoires sont votés à l'unanimité des votants, avec 2 abstentions.)

IV - OBSERVATIONS DE M. DAUSSET SUR LES CREDITS DU MINISTERE DES FINANCES.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR DES FINANCES, - regrette que, sous le régime des douzièmes, on mette le Parlement en présence de dépenses déjà faites. Pour les finances, les crédits de base sont ceux du budget provisoire de 1920, mais le numérotage est celui du budget de 1919. Il en résulte des difficultés matérielles pour l'examen des chiffres. Certains crédits demandés pour le 2ème trimestre dépassent de 20 p.100 ceux du premier.

M. BERTHELOT, - fait remarquer que certaines dépenses doivent être engagées dans les premiers mois de l'année.

M. DUBOST, - dit que le rapport de la Chambre souligne ce fait que les crédits demandés dans ces conditions ne peuvent être qu'un acompte sur la somme globale qui sera inscrite au budget de 1920. Il ne s'agit donc, en l'occurrence, que de "provisions"

M. LE PRESIDENT, - Vous avez raison, Mais M. DAUSSET a également raison de nous mettre au courant de certains

détails.

M. DAUSSET,

- dit qu'au chapitre 145, transport de tabacs, le crédit de base a été absorbé en six mois.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Il faudrait attendre le crédit définitif pour savoir si notre observation est justifiée.

M. DAUSSET,

- ajoute que, pour les contributions indirectes notamment, certaines demandes de crédits ont été calculées sans tenir compte des crédits de base, mais en s'appuyant sur des dépenses qui n'ont pas été approuvées par le Parlement.

En ce qui concerne les tabacs, dont il a été question à la Chambre, l'administration nous a déclaré que l'on n'en achète que dans les pays où nous avons avantage à le faire.

M. LE PRESIDENT.

- La Commission vous est reconnaissante des investigations que vous avez bien voulu faire.

- - - - -

V - ECHANGE D'OBSERVATIONS SUR LE PROJET PORTANT OUV-
VERTURE DE CREDITS SUR L'EXERCICE 1919 EN VUE DE
L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DES
PREFECTURES ET DES SOUS-PREFECTURES.

M. BERARD, RAPPORTEUR DE L'INTERIEUR, fait l'exposé de ce projet.

M. CHERON,

- dit que ce projet aura une répercussion énorme sur les finances départementales. Il s'agit de traitements et de caisses de retraites, dont le régime varie avec chaque département. Il est donc impossible de faire une réforme de cette importance sans l'étudier.

M. LE PRESIDENT.

- Le Ministère de l'intérieur déclare que ce projet offre un caractère d'urgence.

M. MARRAUD,

- demande si le Ministre a pris des engagements vis-à-vis des départements.

M. CHERON,

- répond que des engagements ont été pris pour la participation au relèvement des traitements, mais pas pour l'indemnité de cherté de vie.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Il n'est pas nécessaire de voter ce projet aujourd'hui, car il demande à être examiné sérieusement. Il semble difficile de fixer par la loi un traitement uniforme, car un employé de préfecture à Mende n'a pas les mêmes besoins que celui qui est à Versailles.

M. RIBOT,

- s'étonne de l'esprit de ce projet alors qu'il est question partout de la décentralisation administrative.

M. LE RAPPORTEUR,

- fait des réserves sur les engagements pris par l'Etat, car il faudrait savoir si quelques économies ne sont pas possibles,

M. DE SELVES,

- dit qu'il serait bon d'avoir l'avis des Conseils Généraux sur ce projet.

(L'examen de ce projet est remis à date ultérieure.)

- - - - -

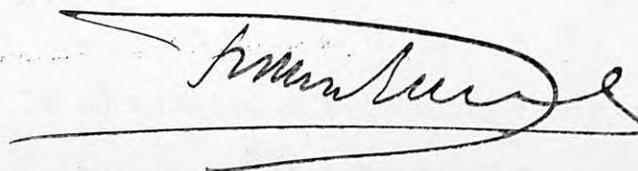
VI - ADOPTION D'UN RAPPORT SUR UN PROJET PORTANT
OUVERTURE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE SUR
L'EXERCICE 1919 pour de NOUVEAUX TARIFS DE
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DANS LES POSTES ET
TELEGRAPHES.

M. CHERON,

- après lecture de son rapport, est autorisé à le déposer sur le bureau du Sénat.

La séance est levée à midi 10.

---:---:---
Le Président de la Commission des Finances,



Procès-Verbal

N° 19

COMMISSION DES FINANCES

2° Séance du Mercredi 31 Mars 1920

La Séance est ouverte à 17heures 35, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

PRESENTS: M.M. DOUMER, DE SELVES, BOUDENOOT, BERARD, TOURON, CHASTENET, RIBOT, LEBRUN, LINTILHAC, MARRAUD, DUBOST, MILAN, JEANNENEY, PERCHOT, H. MICHEL, BRARD, DAUSSET, H. BERENGER, CLEMENTEL, BERTHELOT, DEBIERRE, J. MOREL, PEYRONNET, L. HUBERT, CORNET, BIENVENU-MARTIN.

SOMMAIRE.

I - Vote de trois douzièmes provisoires.

I - VOTE DE TROIS DOUZIEMES PROVISOIRES.

M. LE PRESIDENT. -

- Vous savez, Messieurs, dans quelles conditions nous nous réunissons. Le Gouvernement a déclaré que le vote de deux douzièmes, selon la proposition de la Commission des Finances, serait un vote de défiance. Il était permis d'espérer qu'après nos explications très nettes, il apporterait moins d'opiniâtreté dans le débat.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL.- La situation n'a pas changé depuis notre réunion de ce matin. Nous voulions formuler une protestation contre la manière dont les douzièmes ont été présentés, et amener en même temps le vote plus rapide du budget. Notre décision était inspirée par un double motif.

M. CHERON,

- dit que la commission a fait son devoir et que la petite scène qui vient d'avoir lieu était indispen-

sable. Si les choses continuent de la sorte, le Trésor devra suspendre les paiements, et alors ce sera la Révolution. Si la Commission avait voté le projet tel qu'il se présentait, elle prenait une grande responsabilité; celle-ci passe maintenant au Gouvernement, si nous changeons d'attitude, ce que je crois préférable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'espère que le pays sera préservé du cataclysme qui le menace. Néanmoins, demain, notre responsabilité ne sera pas dégagée.

M. BERENGER, - estime qu'il n'existe pas entre le Sénat et sa Commission des Finances le concours nécessaire. Jusqu'ici celle-ci se plaignait, sans prendre de décision; elle n'a pas été entendue. Aujourd'hui, elle a accompli un acte. C'est une première étape. La révolution se produira par en bas si les défaillances se répètent en haut. La défaillance aujourd'hui ne vient pas de la Commission, mais du Gouvernement qui s'obstine à ne pas voir qu'il s'agit d'une question financière et nationale. Le Sénat l'a compris. Il comprendra que nous ne voulons pas renverser le Gouvernement sur une question politique, et que nous laissons celui-ci prendre sa responsabilité.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je persiste à penser que si la commission cède, elle ne grandira pas en autorité. On n'est pas diminué lorsque l'on est battu dans de telles conditions. Si nous n'agissons pas, on dira que la séance n'a été qu'un échange de discours plus ou moins beaux, sans aucun résultat.

M. BERTHELOT, - dit que la commission ne peut se déjuger. Composée d'hommes politiques, c'est en pleine connaissance de

cause qu'elle s'est prononcée ce matin. Elle attendait la compression des dépenses qui lui avait été promise par le Gouvernement, et elle a constaté que rien n'avait été fait dans ce domaine. Or, nous avons pris à cet égard des engagements devant les électeurs qui nous ont envoyés au Sénat. Nous devons exiger que satisfaction soit donnée au pays dont la situation financière devient inquiétante.

M. BIENVENU MARTIN, se demande si la commission conservera de l'autorité, dans le cas probable où elle sera battue, surtout après cette seconde séance consacrée à la discussion de la question. Faisons abstraction de notre amour-propre en ce moment. En outre, on peut avoir des doutes sur la question de savoir si les nouveaux impôts seront votés plus rapidement parce que deux douzièmes seulement seront accordés au Gouvernement. Dans l'intérêt même de la cause que nous défendons, un appel nouveau à la vigilance du Gouvernement serait plus salutaire, plus efficace. Celui-ci, en effet, ne voudrait pas risquer un autre conflit avec la Commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Il saurait trop bien comment on triomphe de nos résistances.

M. PERCHOT, - considère que la Commission verra grandir son autorité si elle maintient sa décision, car, ce matin déjà, elle savait bien que la question de confiance serait posée. D'ailleurs, cette décision, si elle est confirmée, frappera davantage; elle soulignera la nécessité de donner enfin à ce pays une politique financière.

M. TOURON,

- croit que, dans certains cas, il n'y a pas d'inconvénient à être battu; mais la chose ne serait peut-être pas très politique pour la commission. Du moment que celle-ci a nettement déclaré qu'elle ne se plaçait pas sur le terrain politique, il n'y aurait pas, en somme, reculade, de sa part, si elle changeait d'avis maintenant.

M. MARRAUD,

- fait observer que la situation est fautive des deux côtés.

M. TOURON,

- répond que l'on peut très bien tenir le langage suivant au Gouvernement : " Nous avons fait notre devoir; maintenant faites le vôtre."

M. MARRAUD,

- dit que si la commission persévère dans son attitude, elle devra se retirer si elle est battue à une grosse majorité, ce qui semble probable.

M. BOUDENOOT,

- estime que, afin de montrer sa volonté persistante de voir réduire les dépenses, la Commission pourrait proposer d'une façon forfaitaire, une réduction de 10 millions sur les crédits demandés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.

- Cela empêcherait-il le Gouvernement de poser la question de confiance ?

M. LE PRESIDENT.

- Dans un entretien, rapide que j'ai eu avec le Président du Conseil, il ne m'a pas paru éloigné d'accepter une proposition de cette nature. Je crois que plus minime serait la réduction, plus grand serait l'effet produit. Un franc suffirait peut-être. J'ajoute qu'il me semble difficile de présenter au Sénat une telle mesure si le Gouvernement ne l'accepte pas.

M. JEANNENEY,

- demande si l'on ne pourrait pas distraire du budget

des recettes des dispositions spéciales qui pourraient être votées par anticipation.

M. CHERON,

- déclare qu'il avait eu la même idée.

M. CORNET,

- demande si M. RIBOT maintient devant la Commission, l'attitude qu'il a prise de vant le Sénat.

M. RIBOT,

- répond qu'il vaut mieux accepter la défaite plutôt que de reculer. Le sentiment du Sénat est qu'il faut sauver le ministère, et ne pas prendre une mesure sur laquelle celui-ci est, au fond, d'accord avec lui.

M. TOURON,

- approuve cette déclaration.

M. CHASTENET,

- dit que la Commission pourrait exprimer le regret que la question de confiance ait été posée, et reporter sur le Gouvernement toute la responsabilité de la situation.

M. DUBOST,

- dit que la Commission ne doit pas oublier qu'elle se compose d'hommes politiques. Dans ce cas elle doit maintenir sa décision du moment qu'il s'agit d'une question de salut public. Si elle veut l'oublier, elle n'a qu'à accepter la défaite.

M. LE PRESIDENT.

- Je crois que l'on peut clore la discussion.

Nous nous trouvons en présence de deux questions. La première est de savoir si nous devons voter deux ou trois douzièmes provisoires; la seconde, si une déclaration doit être faite au nom de la Commission, déclaration qui regretterait l'attitude du Gouvernement, en laissant à celui-ci la responsabilité de la situation financière qu'il a tolérée.

M. BIENVENU-MARTIN, - dit que l'on pourrait ajouter à la déclaration l'espoir que l'avertissement donné sera entendu.

M. DEBIERRE, - estime que néanmoins la responsabilité de la Commission restera toujours engagée.

M. CHERON, - répond qu'elle a fait son devoir en la circonstance; elle veut une amélioration de la situation financière.

La Commission, par 12 voix contre 10, vote trois douzièmes provisoires. - Elle décide qu'une déclaration en son nom sera présentée au Sénat.)

La séance est levée à 18 heures 20 .

Le Président de la Commission des Finances,

